

**PROCES VERBAL de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL  
du 4 mai 2018**

-----

L'an deux mil dix huit, le quatre mai, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle communale sous la présidence de Mr DELATOUCHE François, Maire.

**Présents :** Mr DELATOUCHE François, Maire, Mr LE BLANC Christian, 1er Adjoint, Mr JOSSET Antoine, 2<sup>ème</sup> Adjoint, MM PANNETIER Roland - GOURDIN Laurent - RICHARD Guy  
Mmes MAUVIEUX Florence - FAYET Isabelle

**Excusé :** néant

Mme FAYET Isabelle a été désignée secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° 2018/17 :**

**AMENAGEMENT DE LA PLACE DE LA BASCULE : Demande de prêt -**

Afin de compléter le financement des travaux d'aménagement de la Place de La Bascule et après consultation de différentes agences bancaires,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- ⇒ décide de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine, l'attribution d'un prêt d'un montant de 40 000 €, destiné à compléter le financement des travaux d'aménagement de La Place de La Bascule, aux conditions suivantes :

*Montant : 40 000 €*

*Taux fixe : 1.25 %*

*Durée : 180 mois*

*Périodicité : annuelle*

*Remboursement : échéances constantes (avec une 1<sup>ère</sup> échéance à 21 mois à la date du déblocage des fonds)*

*Frais de dossier : 75 €*

- ⇒ prend l'engagement, au nom de la Commune, d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances,
- ⇒ prend l'engagement, pendant toute la durée du prêt, de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires au remboursement des échéances,
- ⇒ confère toutes délégations utiles à Mr le Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

**DELIBERATION N° 2018/18 :**

**RESTAURATION DU MUR DE L'ECOLE : Choix de l'entreprise –**

Suite à une analyse des offres de deux entreprises concernant la restauration du mur de l'école,

Le Conseil Municipal, après délibération, décide :

- ⇒ de retenir l'entreprise CHEVALLIER Joël de Saulges pour la réalisation de ces travaux évalués à 13 483.17 € HT, à effectuer pendant les congés scolaires avant la fête communale du 15 août.

**IMPLANTATION DU PYLONE DANS LE CADRE DES « ZONES BLANCHES » -**

Un nouvel emplacement pour l'implantation du pylône est proposé sur une autre partie du chemin des Besnardières. Les services de Territoire d'Energie Mayenne doivent donner une réponse à cette proposition.

**ECLAIRAGE PUBLIC : Devis pour le remplacement d'une lampe et d'une horloge –**

Le devis proposé par Territoire d'Energie Mayenne concernant ces travaux d'éclairage public ne permet pas de faire appel à l'aide des Certificats d'Economie d'Energie. Un nouveau devis sera demandé.

## **DELIBERATION N° 2018/19 :**

### **VENTE DU TRACTEUR-TONDEUSE -**

Après étude des offres,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- ⇒ de vendre le tracteur-tondeuse JOHN DEERE, acquis en 2006, à Mr LANDES Jean-Marc au prix de 1 100.00 €,
- ⇒ autorise Mr le Maire à signer tous documents nécessaires à cette transaction.

### **SERVICE TECHNIQUE COMMUN –**

Mr le Maire présente l'état des heures du service technique commun pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2018 qui fait apparaître 152 h d'entretien des espaces verts. Le coût total des heures pour cette période représentant 28.23 % de la dotation annuelle, il est prévu de réduire certains travaux, l'objectif étant de rester dans le budget.

A l'automne, le nettoyage du talus route de St Jean sur Erve vers la passerelle sera à prévoir.

### **MISE EN ACCESSIBILITE DES BATIMENTS COMMUNAUX ERP –**

Mr le Maire présente l'accord de la DETR pour aider le financement de la mise en accessibilité des bâtiments communaux ERP à hauteur de 3 703.50 €.

Pour la mise en accessibilité de la salle communale, il faut inclure le remplacement de la porte-fenêtre côté cour, une allée en béton, des aménagements dans les toilettes ...

### **ABRIBUS –**

Vu le budget prévisionnel présenté par le CAUE pour l'aménagement d'un abribus, estimé à 22 650 €, Mr le Maire propose de demander une aide financière dans le cadre du Pacte Régional pour la Ruralité. Des précisions seront demandées sur cette évaluation et le dossier sera réétudié lors d'une prochaine région.

### **PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEE (PDIPR) : Projet d'achat de terrain pour valider un sentier de randonnée –**

Le Conseil Municipal est en attente d'avis de différents services. D'autre part, il apparaît que ce terrain est dans une ZAD (Zone d'Aménagement Différé) créée en 2004 pour une durée de 14 ans permettant d'exercer un droit de préemption. Des renseignements seront demandés pour savoir si cette protection peut être renouvelée ou prolongée.

### **FIBRE OPTIQUE : Préparation de la mise en place –**

Mr le Maire informe les conseillers municipaux sur la préparation de la mise en place de la fibre optique en Mayenne. Une démarche d'adressage devra être faite par les communes avec l'utilisation de la numérotation métrique hors agglomération. D'autre part, un élagage conforme aux normes de sécurité devra régulièrement être effectué à proximité des lignes aériennes.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

#### **PROJET « VELO-ROUTE » –**

En complément du chemin de halage le long de la Mayenne, il est proposé un circuit traversant les Coëvrons et le Pays d'Art et d'Histoire. Un trajet sera à valider sur la commune.

### **DROIT DE PREEMPTION URBAIN –**

Mr le Maire informe les conseillers municipaux que dans le cadre de la délégation qui lui a été consentie, il n'a pas exercé de droit de préemption urbain sur les biens soumis à ce droit, situés 2 rue St Sylvain, cadastré C 68-69-84-521, appartenant aux conjoints MALET et 1 chemin de la Cour d'Erve, cadastré C 113-551-721, appartenant à Mme MARTEAU Anne-Marie.